

PREFECTURE DE L'EURE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Cité Administrative
27023 EVREUX CEDEX
Tél. : 32.39.79.77

ARRETE D'AGREMENT DES GROUPEMENTS SPORTIFS

LE PREFET,

- VU la loi n°84-610 du 16 juillet 1984
relative à l'organisation, la promotion des activités physiques et
sportives,
- VU le décret du 13 février 1985
relatif à l'agrément des groupements sportifs et des fédérations
sportives,
- VU le décret du 10 mai 1982
relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et
organismes publics de l'Etat dans les départements et dans les
régions,
- VU la demande présentée en date du 25 décembre 1989

ARRETE :

ARTICLE 1 - L'agrément au titre des activités sportives est accordé à
l'association :

Nature et Sentiers

dont le siège social est fixé à :
10, rue Dubais 27000 EVREUX

sous le n°27-90 S/324

pour les activités suivantes : **RANDONNEE PEDESTRE**

ARTICLE 2 - Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des
Sports

ET

le Président de l'Association

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
du présent arrêté.

Fait à EVREUX, le 29 janvier 1990

Pour le Préfet,
et par délégation

Le Directeur Départemental,

G. GRENIER